



MODALITES D'ACCUEIL SELON LE PROTOCOLE SANITAIRE A COMPTER DE NOVEMBRE 2020



Accueil de loisirs UFCV « Les Petits Loups »

Cité de la jeunesse - Château de la Bardeline - Avenue Jean MAFFRE 13390 Auriol

Tel: 04 42 08 80 70 – 07 75 11 55 23 al.auriol@ufcv.fr





SOMMAIRE

PREAMBULE	Р3
LES RESERVATIONS ET INSCRIPTIONS	Р3
L'ACCUEIL DES ENFANTS	P4
LES REPAS ET GOÛTER	P5
L'ORGANISATION DES ACTIVITES	P5
L'HYGIENE ET LE SUIVI SANITAIRE	P6
L'AMENAGEMENT DES ESPACES ET SENS DE CIRCULATION	P7
LE PORT DU MASQUE	P7
SUSPICION OU CAS AVERÉ DE COVID 19	P8





Le ministère chargé de la jeunesse nous autorise à accueillir vos enfants à l'accueil de loisirs sous certaines conditions sanitaires à compter du 02 Novembre 2020.

Selon l'évolution de la pandémie, le ministère nous fera part d'un nouveau protocole d'ouverture plus ou moins restrictif ou de la fermeture complète des accueils de loisirs.

Ce guide vous informe de toutes les dispositions mises en place sur l'accueil de loisirs, en respectant le protocole sanitaire édité par le ministère en charge de la jeunesse et le protocole établi par l'UFCV.

Nous vous invitons à le lire attentivement et restons à votre entière disposition pour de plus amples informations.

Prenez soin de vous,

L'équipe d'animation UFCV des Accueils de Loisirs d'Auriol.

I/ Les réservations et inscriptions

Vous disposez de plusieurs modes de réservation:

- 1. Les réservations:
- Par internet (directement sur le portail familles UFCV): procédure habituelle https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-auriol
- Par mail (pour les demandes d'ajout ou de modifications): vous devez adresser un mail au secrétariat en mentionnant le nom, prénom et âge de l'enfant, l'école fréquentée, le(s) jour(s) souhaité(s) à l'adresse mail al.auriol@ufcv.fr
- Par téléphone: Pour les familles ne disposant pas d'outils informatique, vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04-42-08-80-70 ou au 07-75-11-55-23.
 - → Tous les documents administratifs devront être transmis par mail uniquement (pas de dépôt dans la boite aux lettres) à l'adresse mail suivante : al.auriol@ufcv.fr
 - 2. Confirmation de réservation:

Les conditions sanitaires fixées par le gouvernement limitent notre capacité d'accueil.

Dans le cas d'une demande de réservation par mail, une confirmation vous sera adressée, mentionnant les jours où votre (vos) enfant(s) pourra(ont) être accueilli(s) dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Il est primordial de vérifier les dates disponibles et de prévenir immédiatement le secrétariat en cas de modification ou d'annulation.





II/ L'accueil des enfants

1. Arrivée et départ des enfants:

Le lieu d'accueil des enfants reste inchangé.

Concernant l'accueil des enfants, il se fera au portail d'entrée. Un animateur se chargera d'accompagner les enfants dans leur salle d'activité.

Les enfants seront répartis par groupe d'écoles et disposeront d'une salle d'activité dédiée.

- Pour les écoles maternelles :
 - ⇒ Jean Rostand
 - ⇒Louis Aragon et les écoles hors commune
 - ⇒Claire Dauphin et Jules Ferry
- Pour les écoles élémentaires :
 - ⇒Louis Aragon, Jules Ferry et les écoles hors commune
 - ⇒Jean Rostand et Claire Dauphin

<u>Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant leur arrivée à l'accueil de loisirs.</u> En cas de symptômes ou de fièvre (38° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil de loisirs.

L'animateur réfèrent de chaque groupe accueillera l'enfant au sein de la salle, le sac à dos sera accroché sur un porte manteau dédié à chaque groupe.

Les familles ne sont pas autorisées à rentrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs sauf si elles y sont invitées. Dans ce cas, le port du masque et le lavage des mains sont obligatoire.

2. Contenu du sac à dos de l'enfant:

Afin de limiter les échanges de matériel, nous demandons à chaque famille de munir leur enfant d'un sac à dos comprenant :

Pour les maternels, des rechanges et un doudou. La famille est en charge du lavage du doudou.

Pour les élémentaires, un sac à dos avec une gourde et des masques pour les plus de 6 ans.





III/ Les repas et goûter

Les repas seront pris en respectant les groupes établis. Selon les effectifs, 2 services seront mis en place.

La disposition des tables respectera la distanciation sociale entre les groupes soit 1 mètre linéaire entre chaque table.

Les tables seront nettoyées et désinfectées avant et après les repas par le personnel municipal.

IV/ L'organisation des activités

Les enfants seront répartis par groupe école et disposeront :

- ⇒ d'une salle d'activités dédiée
- ⇒ d'un dortoir dédié (pour les maternels)
- ⇒ d'animateurs dédiés
- ⇒ du matériel pédagogique dédié

Les animations proposées par l'équipe pédagogique tiendront compte de l'âge des enfants, des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Les animations collectives demandant une manipulation d'objet seront limités afin d'assurer la désinfection des objets après chaque utilisation.

Les activités en plein air et les jeux d'expression seront privilégiés et les espaces extérieurs seront utilisés par créneaux pour chaque groupe.

Des animations de sensibilisation aux gestes barrières seront proposées par l'équipe d'animation. Des jeux d'expression corporelle seront notamment mis en place. Des temps d'échange en groupe seront organisés.

Nous disposons jusqu'à nouvel ordre de la salle Maunier qui sera utilisée par l'ensemble des groupes selon les animations proposées par l'équipe encadrante.





V/ L'hygiène et suivi sanitaire

Une attention particulière sera portée à l'hygiène et au suivi sanitaire de tous.

1. L'hygiène corporelle:

Les enfants devront se laver les mains plusieurs fois par jour dans les situations suivantes:

- ♦ A leur arrivée sur la structure et à leur départ,
- Après chaque sortie en extérieur,
- Avant et après chaque repas,
- ♦ Avant et après un passage aux toilettes,
- ♦ Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.

Les salles seront toutes équipées de gel hydro-alcoolique

Les sanitaires disposeront de savon et de serviette en papier en quantité suffisante et feront l'objet d'un réapprovisionnement régulier.

2. L'hygiène des salles et matériel:

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour, par le personnel de la commune.

Les produits ménagers et les lingettes désinfectantes utilisés sont aux normes requises.

L'équipe d'animation sera amenée à désinfecter les surfaces fréquemment touchées : tables, chaises, poignées de portes/fenêtres, interrupteurs... à la mi-journée.

Le matériel mis à disposition des enfants sera désinfecté plusieurs fois par jour.

Chaque salle sera équipée d'un kit de nettoyage (spray désinfectant/lingettes, balais...)

Les draps et couvertures utilisés pendant la sieste seront lavés chaque jour en machine à 60° min

Les fenêtres et portes des salles resteront ouvertes en permanence dans la mesure du possible, dans le cas contraire les salles seront aérées de manière régulière.

3. Le suivi sanitaire:

Un espace dédié au soin ou à l'isolement dit « infirmerie » est prévu sur chaque site.

Un membre de la direction est désigné pour effectuer le suivi sanitaire.

Un relevé de température sera opéré en cas de symptôme grippal observé par l'animateur. Si la température est de 38°, l'enfant sera immédiatement isolé à l'infirmerie et la famille immédiatement contactée afin de le récupérer.

En cas de forte fièvre, le 15 sera contacté.





VI L'aménagement des espaces et sens de circulation

Afin de garantir la distanciation sociale, un aménagement des espaces de l'accueil de loisirs est nécessaire.

Chaque personne devra respecter le sens de circulation et le marquage au sol afin d'éviter les croisements de personnes.

Les salles seront équipées de mobilier (tables, chaises) en fonction de l'effectif du groupe. Les tables seront disposées afin de garantir la distanciation sociale.

Les salles seront ventilées en permanence en gardant les portes et les fenêtres ouvertes lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Les passages aux toilettes devront se faire dans le respect des distanciations et du non brassage.

VII/ Le port du masque

1. Les adultes:

L'ensemble de l'équipe d'animation portera un masque en permanence à l'intérieur comme à l'extérieur

Les familles devant accéder aux locaux, porteront obligatoirement le masque.

2. Les enfants:

Le port du masque est proscrit pour les enfants en école maternelle.

Pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Bien entendu, le port du masque pour la prise de repas est incompatible. Dans cette situation, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Il appartient donc aux familles de fournir des masques à leurs enfants.





VIII/ SUSPICION OU CAS AVERE DE COVID 19

Nous demandons à chaque famille d'être vigilante sur l'apparition de symptômes du COVID 19 et de prévenir immédiatement la direction de l'accueil de loisirs en cas de suspicion ou de cas avéré.

1. Chez un enfant:

Dans le cas où un enfant présente des symptômes du COVID 19, une procédure sera mise en place afin de protéger l'ensemble du groupe.

En cas de doute, l'équipe d'animation pourra prendre la température de l'enfant. L'enfant sera isolé à l'infirmerie muni d'un masque.

Les parents seront avertis et devront immédiatement venir le récupérer.

Une information sera transmise à l'établissement scolaire de l'enfant.

L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau sur la structure sans un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en accueil de loisirs.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection, des salles et des matériels utilisés par la personne, sera réalisée selon les prescriptions qui sont prédéfinies par les autorités sanitaires.

2. Chez un adulte:

Si une personne de l'équipe d'animation ou une personne participant à l'accueil présente les symptômes du COVID 19, une procédure est également prévue :

La personne sera isolée et devra quitter l'accueil de loisirs.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection, des salles et des matériels utilisés, par la personne sera réalisée selon les prescriptions qui sont prédéfinies par les autorités sanitaires.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions au sein de l'accueil de loisirs sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.





Ces modalités d'accueil sont prévues à compter du 02 Novembre 2020. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes sanitaires à appliquer.



Restons unis face au coronavirus, respectons les gestes barrières ensemble !!!